



HAL
open science

Du "bon usage régional" dans la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française : regards sociolexicologiques croisés

Christophe Rey, Isabelle Pierozak

► To cite this version:

Christophe Rey, Isabelle Pierozak. Du "bon usage régional" dans la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française : regards sociolexicologiques croisés. Bon usage et variation sociolinguistique : perspectives diachroniques et traditions nationales , Jul 2009, Cambridge, Royaume-Uni. hal-01366150

HAL Id: hal-01366150

<https://hal.science/hal-01366150>

Submitted on 15 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du « bon usage régional » dans la Neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* : regards sociolexicologiques croisés

Christophe Rey, UPJV, LESCLaP
Isabelle Pierozak, UPJV, LESCLaP / DYNADIV / RFS

Introduction

Les quelques pages de l'avertissement et de la préface de la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* (désormais *DAF9*) sont d'une lecture particulièrement instructive pour qui s'intéresse au « bon usage », et donc à ce qui doit en être logiquement exclu, à savoir le « mauvais usage » (sic), dont l'absence de pluriel dit bien a priori l'opposition monolithique, pour ne pas dire simpliste, que la tradition normative académicienne a érigé entre ces deux notions, dont la seconde ne sert au final que l'existence de la première.

Si en effet le *DAF9* met toujours en avant la notion floue, prudemment non problématisée, de « bon usage », il semblerait que ses rédacteurs soient devenus désormais mal à l'aise avec cet implicite négatif de « mauvais usages », qui posait certainement moins problème lors des éditions antérieures, lorsque la société était fortement hiérarchisée. Tout semble donc se passer comme si, finalement, il importait de réhabiliter la Variation sociolinguistique d'une façon ou l'autre, ou du moins de créer un continuum entre « bon usage » et « moins bons usages ».

Mais ne soyons pas dupes : il s'agit là de discours déclaratifs dont la prudence – au niveau des formulations – voire l'absence d'explicitation, ne peuvent qu'attirer l'attention. Par exemple, et pour ne citer que lui, l'avertissement signale « *la nécessité d'introduire certaines innovations* » sans que le lecteur ne soit précisément informé des raisons de cette nécessité. Concernant ces innovations, « *la plus importante [...] regarde l'origine des mots* » qui donne donc lieu à des « *notations étymologiques* », mobilisant le grec et le latin (dont « *hélas* », « *la connaissance [...] se raréfie* »), et par lesquelles, à titre en quelque sorte d'effets dérivés (non assumés ?), « *le lecteur pourra également constater les nombreux emprunts faits, à travers le temps, aux langues étrangères les plus diverses* ». On notera aussi la formule négative avec laquelle sont ensuite évoquées les langues régionales (bien entendu non désignées en tant que telles) : « *[l'Académie] s'est gardée d'exclure certains mots d'emploi régional, et elle a donné accueil à des vocables tantôt conservés et tantôt inventés dans divers pays du vaste espace francophone, considérant qu'ils étaient de nature à enrichir la langue commune* », « *mots d'emploi régional* » d'ailleurs immédiatement associés au vaste ensemble que représente la francophonie, non problématisée non plus ici mais dont l'intérêt semble être qu'elle renvoie à « *divers pays* », étrangers donc autres. Enfin pour comprendre notre scepticisme face à ces innovations qui semblent faire une place à des langues nobles de tradition (en premier lieu), étrangères (en second) puis régionales (en dernier lieu), on peut mentionner sur un quatrième plan qui en dit long, « *que [faire état des mots grossiers], d'un usage parlé, hélas fréquent, [même s'ils sont assortis de nos notations habituelles : familier, populaire, vulgaire, argotique, trivial] ne saurait constituer un encouragement à s'en servir en aucune occasion qui commande, oralement ou dans l'écrit, un langage correct.* »

Comme l'intitulé de ce texte peut en témoigner, nous avons voulu interroger dans les pratiques, c'est-à-dire au plan des entrées, la manière dont effectivement ces discours étaient mis en œuvre, en nous centrant sur le traitement réservé aux régionalismes. Cette introduction n'est pas le lieu pour traiter des aspects méthodologiques qui seront repris *infra*. Une chose est sûre, à ce stade : nous nous attelons à diverses questions qui s'articulent entre elles : en l'occurrence qu'entend-on par « régionalismes » ici ? Comment sont-ils marqués ? Où sont-ils introduits précisément si l'on considère les diverses zones des entrées concernées ? Y a-t-il des traitements hétéro/homogènes, des

phénomènes d'(in)cohérence ? Au regard des éditions antérieures, qu'en est-il ? Etc. A l'issue de ces questionnements, on verra mieux ce que l'expression (volontairement provocatrice) de « bon usage régional » peut recouvrir...

En fait par ce texte, nous voulons surtout contribuer à formuler des questions et hypothèses, pour lesquelles seuls des éléments de réponse seront esquissés. Notre approche se veut délibérément large, ce dont témoigne au demeurant parfaitement la mobilisation et de la lexicologie et de la sociolinguistique pour fournir ce que nous appelons un regard « socio-lexicologique ».

I. La neuvième édition du DAF : une édition entre continuité et rupture

Il est utile de consacrer tout d'abord quelques lignes à la présentation de cette neuvième édition du *DAF*, édition qui d'après les nombreux choix lexicographiques qui président à son élaboration, se situe à la fois dans la continuité des éditions précédentes mais introduit également une rupture véritable.

1. Présentation formelle de la 9^e édition

Ébauchée sous le mandat de Secrétaire perpétuel de Maurice Druon et toujours en cours de rédaction, la neuvième édition du *DAF* a commencé à paraître en 1992, soit près de 57 ans après les derniers volumes de la huitième édition. Régulièrement diffusé sous la forme de fascicules dans le *Journal Officiel*, le dictionnaire est rédigé aux trois-quarts et, à ce jour, publié jusqu'à l'article PRÉSIDENT. Deux volumes papier du dictionnaire sont parus, chez Fayard.

Dans la lignée des différentes initiatives scientifiques visant à « rétroconvertir » certaines de ses éditions précédentes pour en donner une version électronique¹, la neuvième édition du *DAF* possède la particularité de paraître d'emblée sous une forme informatique. Celle-ci est librement consultable sur l'internet et traduit ainsi une mutation importante de ce monument de la lexicographie, désormais en phase avec les nouveaux supports de diffusion des dictionnaires.

2. La description du bon usage

« Le *Dictionnaire* de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le *Dictionnaire* du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres. » (*Préface, Dictionnaire de l'Académie Française*, Neuvième édition, 1992)

Ainsi que l'illustre cette citation tirée de sa préface, la neuvième édition du *DAF* se porte toujours garante de la description du « bon usage » de la langue française². Les différentes « innovations » lexicographiques de cette dernière édition que nous allons présenter ci-dessous concourent donc toutes à une meilleure description de ce « bon usage ».

3. Des « innovations » lexicographiques

À l'image de l'apport scientifique de chacune de ses éditions précédentes (Quemada, 1997), le *DAF* offre à travers cette neuvième édition un répertoire original, livrant une vision nouvelle de la langue française. L'originalité de cette ultime édition se manifeste non seulement à travers l'accroissement particulièrement conséquent de la nomenclature retenue, mais aussi et surtout à travers l'introduction de nombreuses « innovations » lexicographiques dont les plus significatives³ vont

1 Cf. Wooldridge, R., 1994, et Leroy-Turcan, I., Wooldridge, R., 1998.

2 Soulignons ici l'ambiguïté – peut-être volontaire – du mot « autres » qui peut tout aussi bien renvoyer aux usages linguistiques différents de celui prôné par les Académiciens, ou faire référence, puisque cette formulation date de l'édition de 1694, au *Dictionnaire François* (1680) de César-Pierre Richelet et au *Dictionnaire Universel* (1690) d'Antoine Furetière, tous deux parus à l'étranger avant le répertoire de l'Académie Française, pourtant détentrice d'un privilège exclusif d'impression.

3 Nous ne parlerons pas ici de la réorganisation sémantique des articles évoquées dans l'*Avertissement*, ni de la prise

succinctement être décrites ci-dessous⁴.

3.1 Le marquage de l'étymologie

Contrairement à la position qu'elle a adoptée depuis le XVII^e siècle et qui se trouve largement décrite dans la préface de la sixième édition de son dictionnaire – celle de 1835 –, l'Académie française introduit dans la neuvième édition de son répertoire le marquage de l'étymologie :

« En un temps, le nôtre, où, de toute évidence, la connaissance du latin et du grec se raréfie, parce qu'ils sont, hélas, de moins en moins enseignés, il nous est apparu d'un réel intérêt de rappeler, fût-ce brièvement, que la plupart de nos vocables plongeaient leurs racines, profondément, dans ces deux langues anciennes.

Aussi, pour la première fois dans l'histoire du Dictionnaire de l'Académie, c'est-à-dire depuis trois siècles, la définition de chaque nom ou terme sera précédée d'indications étymologiques. Indications volontairement succinctes, et qui ne prétendent pas à l'érudition, afin de se garder d'aucune pédanterie, mais qui permettront, en esquissant l'histoire des mots et leur évolution sémantique, voire orthographique, de mieux éclaircir leur sens et leur usage présent. » (*Avertissement* de 1992)

En revenant sur la position ferme qu'elle affichait depuis toujours, l'Académie introduit une évolution majeure qui offre incontestablement un visage nouveau à son dictionnaire.

3.2 Le renvoi à des titres d'ouvrages pour illustrer les exemples

Une seconde évolution significative relevée dans la dernière édition du *DAF* concerne le choix d'exemplification retenu par l'Académie. Alors que celle-ci s'était jusqu'alors toujours appuyée sur des exemples forgés, *DAF9* intègre pour la première fois des renvois vers des ouvrages littéraires au sein desquels se trouvent illustrés les mots décrits en entrée. Dans la préface et l'*Avertissement* de cette nouvelle édition se trouve mentionnée l'introduction de ce nouveau dispositif :

« Pour cette raison, le *Dictionnaire*, par tradition, ne comporte pas de citations, ni ne fait presque jamais référence nominale à des auteurs. Par discrétion aussi ; les citations, s'il y en avait, seraient par la force des choses empruntées, pour un grand nombre, à des membres disparus ou présents de la Compagnie. » (*Préface* 1986)

« Nous avons dans le corps des articles respecté notre tradition qui veut que nous ne fassions pas appel à des citations, et que nous forgions nous-mêmes nos exemples d'emplois et de constructions, en nous obligeant autant qu'il se peut à la simplicité. Toutefois, autre innovation, nous avons cru bon de mentionner, pour certains mots, des titres d'œuvres célèbres où ils apparaissent, et qui leur ont conféré une illustration. » (*Avertissement* de 1992)

Tout en se défendant explicitement d'avoir dérogé à la règle initiale qu'elle s'était fixée de ne pas avoir recours à des citations d'auteurs, l'Académie introduit là un mécanisme lexicographique qui marque lui aussi une rupture importante avec les éditions précédentes de son dictionnaire.

3.3 L'introduction de marquages régionalisants

Un autre dispositif lexicographique identifié comme une innovation dans cette dernière édition est l'introduction de nombreux marquages régionalisants. Ces marquages renvoient en fait à une pluralité de séquences comprenant certes la forme « régional(e) » mais aussi la forme « dialectal »

en compte massive de termes techniques (Médecine, Informatique, Communications, etc.).

4 Cf. également, Rey (à paraître b)).

et les mentions de noms de variétés linguistiques régionales hexagonales (« picard », « normand », « provençal », « breton », « gallo », « gascon », « alsacien », etc.) ou extra-hexagonales (« suisse »), voire certaines périphrases du type « se dit en/à ». C'est pour cette raison que nous utilisons ici l'hyperonyme « régionalisant », dans la mesure où ce type de marques, plurielles, n'est pas stabilisé. Dans la préface de la neuvième édition de leur dictionnaire, les académiciens évoquent l'introduction de ces marquages régionalisants :

« D'autre part, elle [l'Académie] s'est gardée d'exclure certains mots d'emploi régional, et elle a donné accueil à des vocables tantôt conservés et tantôt inventés dans divers pays du vaste espace francophone, considérant qu'ils étaient de nature à enrichir la langue commune. » (*Préface*, 1992)

Par le biais d'une analyse du mécanisme d'introduction de ces marquages régionalisants, nous allons tenter de vérifier si la notion de « bon usage » si chère aux académiciens évolue dans *DAF9*.

3.4 Une plus grande prise en compte de la Francophonie

Un dernier critère d'évolution particulièrement significatif du *DAF9* réside dans la volonté affichée par l'Académie Française de se « préoccuper » de manière « désormais permanente » de la Francophonie :

« Soulignons un dernier point. Préoccupation nouvelle, mais désormais permanente, la Francophonie, au long de nos travaux, est toujours présente à notre esprit. Quand nous examinons, acceptons, définissons, redéfinissons les mots, nous pensons à tous les peuples à travers la Terre qui ont la langue française en partage ; nous pensons à tous les pays qui en font usage pour tout ou partie de leurs communications et de leurs échanges ; nous pensons à ceux qui l'emploient pour rédiger leurs lois. Nous pensons aux hommes et aux femmes, par millions sans cesse croissants, qui lui confient l'expression de leurs cultures, donc un peu de leur âme. » (*Avertissement*, 1992)

Avouons-le bien volontiers, ce passage - de tonalité pour le moins optimiste - reste relativement flou quant aux modalités de prise en compte de la Francophonie dans cette dernière édition du dictionnaire. Cet intérêt se traduit-il par un changement des modalités définitoires ou d'exemplification des articles ? Se traduit-il par une introduction massive de mots issus de la Francophonie ? A l'occasion de ce travail nous répondrons au moins partiellement à ces interrogations.

II. Analyses

Dotée d'un moteur de recherche, la version informatisée du *DAF9* offre des moyens d'investigation nettement accrus par rapport aux formats papier traditionnel et n'est donc pas sans conséquence sur les possibilités offertes à la recherche lexicologique (Cf. Rey, à paraître a).

Le principe méthodologique que nous avons retenu pour la constitution de notre corpus d'étude consiste à dégager des tendances, via des sondages, ce qui permet d'aller beaucoup plus loin dans une étude exploratoire complète que ne l'imposerait l'étude d'un point précis, qui se veut habituellement exhaustive. Ce choix relève d'une optique méthodologique, que l'on peut qualifier de qualitative - qu'il serait simpliste, sans plus entrer dans le détail, d'opposer à une optique quantitative (Cf. Goï et *alii*, à par.). Par ailleurs, ce choix relève aussi d'un certain pragmatisme, la 9^{ème} édition étant encore loin d'être achevée, rendant de ce fait d'un intérêt limité des comptages tout azimut à l'exhaustivité provisoire.

Nous avons donc constitué notre corpus grâce à deux types de sondage du dictionnaire. Le premier est un sondage effectué à partir d'une liste de termes susceptibles d'introduire des marquages « régionalisants » : « régional(e) », « dialectal(e) » / « dialecte », avec des extensions (passées en

revue systématiquement) du type « dans la région », « en usage à », « patois ». Certains marquages ne donnent pas de résultat pertinent voire sont complètement absents (par exemple « se dit à », « jargon », etc.). Ce premier relevé a permis de retenir des articles comme PIVE et CAGOUILLE :

« *PIVE n. f. XVIIe siècle. Issu du latin *pipa*, « flûte, fifre », par analogie de forme.

Régional. Fruit des conifères, pomme de pin. » (*DAF9*)

« *CAGOUILLE n. f. XVIIe siècle. Issu du latin populaire *conchyli*, « coquille ».

Nom dialectal de l'escargot. La pluie a fait sortir les cagouilles. » (*DAF9*)

Le deuxième sondage s'est fait à partir de noms de langues régionales et de noms de régions, comme « picard », « provençal », « breton », etc. de même que « Picardie », « Provence », « Bretagne », etc. et a permis d'identifier des articles tels que CASERET et MAGNAN :

« *CASERET n. m. ou CASERETTE n. f. XVIe siècle. Mot picard correspondant au français *chaseret* et qui remonte au latin *caseus*, « fromage ». Moule à fromage. » (*DAF9*)

« *MAGNAN n. m. XVIIIe siècle. Mot provençal.

En Provence, ver à soie. » (*DAF9*)

Cette méthodologie nous a permis d'énoncer sinon des tendances du moins des pistes intéressantes, que nous allons présenter ci-dessous, en donnant à voir le processus de réflexion qui nous y conduit. Cette réflexivité relève précisément de l'optique qualitative mise en œuvre ici (Cf. de Robillard, éd., 2009).

1. Le marquage régionalisant, un phénomène nouveau dans le DAF

La première vérification que nous avons voulu opérer a consisté à déterminer si la présence du marquage régional relevé dans *DAF9* constituait ou non un phénomène nouveau. Nous avons pour cela sondé les huit premières éditions du dictionnaire par le biais de la version sur CD-ROM qu'en proposent les éditions Redon (qui permet un sondage rapide, simultané et efficace de ces différentes éditions).

Le résultat de cette recherche est que nous n'avons relevé aucune présence des formes de marquage "dialectal(e)" ou "régional(e)" dans les éditions précédentes. Certes l'introduction de ce que l'on pourrait appeler des « réalités régionales » ne constitue toutefois pas pour autant un phénomène propre à la 9^{ème} édition. L'important pour notre propos est que ces termes, d'usage avéré dans la langue et désignant des référents ayant une portée régionale, ne sont pas désignés en tant que phénomènes linguistiques régionaux. Pour illustrer ce constat, nous avons reproduits ci-dessous les articles AILLOLI et BINIOU présents dans la 8^{ème} édition :

« AILLOLI. n. m. T. de Cuisine. Mets provençal composé d'huile et d'ail pilé. » (*DAF8*)

« BINIOU. n. m. Sorte de cornemuse en usage en Bretagne. » (*DAF8*)

Une différence importante existe donc entre les deux dernières éditions du *DAF* quant à la forte tendance à l'intégration de régionalismes dans le *DAF9*. Celle-ci se manifeste à la fois par l'introduction d'articles marqués comme régionaux et n'existant pas dans l'édition de 1932-35 – ce qu'illustre l'article GONE dont la nouveauté est signalée par l'astérisque – et par l'introduction d'un marquage régional dans des articles déjà présents dans le *DAF8* – ce qu'illustrent les articles

AGACE et CALOT :

« *GONE n. m. XIX^e siècle. D'origine incertaine. Régional. Jeune garçon, gamin. » (DAF9)

« AGACE. n. f. Oiseau qu'on nomme plus communément Pie. Quelques-uns écrivent AGASSE. » (DAF8)

« AGACE n. f. XI^e siècle, agace ; XVI^e siècle, agasse. Emprunté de l'ancien provençal agassa, lui-même de l'ancien haut allemand agaza, dérivé de aga, « pie ». Nom dialectal de la pie (on écrit aussi Agasse). » (DAF9)

« CALOT. n. m. Coiffure des soldats en petite tenue appelée auparavant *Bonnet de police*. » (DAF8)

« I. CALOT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *cale*, « sorte de bonnet », mot dialectal du Nord-Est de la France, d'origine obscure. Coiffure militaire légère, sans bord ni visière, de forme étroite et allongée. Coiffure civile de même forme. Porter le calot sur l'oreille.

II. CALOT n. m. XIX^e siècle. Emploi métaphorique de *calot*, « noix », terme dialectal, dérivé du moyen français *cale*, de même sens.

Grosse bille dont les enfants se servent pour jouer. » » (DAF9)

On notera dans le cas de ces exemples que le fait de pouvoir retracer l'histoire du terme plus ou moins précisément ne semble pas être une condition à la présence du marquage qui nous intéresse ici.

2. Entre marquage étymologique et marquage régionalisant

2.1 Un marquage dans des « zones lexicographiques » différentes

En examinant de plus près le marquage régional proposé dans DAF9, nous avons constaté que ce dernier se distribuait à l'intérieur de deux grandes zones de la microstructure des articles. S'agit-il d'une répartition renvoyant à des dispositifs/objectifs différents ?

La première « zone » identifiée est celle qui suit immédiatement l'information grammaticale et qui précède la définition, laquelle apparaît généralement après un retour à la ligne. Cette zone comporte les informations étymologiques, nouvellement introduites dans DAF9. Pour autant les marques régionalisantes présentes dans cette zone semblent plus ou moins assumées, selon qu'elles peuvent être lues comme l'indication claire d'usages régionaux et/ou comme relevant de simples indications étymologiques (cf. AFFIQUET, CHABLE ci-dessous).

« AFFIQUET n. m. XII^e siècle. **Terme normanno-picard**. Diminutif d'affique, **forme normanno-picarde de l'ancien français** affiche, « attache, boucle ».

1. Vieilli. Surtout au pluriel. Objet de parure, colifichet. Porter des affiquets.
2. Petit capuchon qu'on ajuste à la pointe des aiguilles à tricoter quand on interrompt son ouvrage, pour empêcher les mailles de glisser. » (DAF9)

« *CHABLE n. m. XII^e siècle. **Terme dialectal**, issu de l'ancien français cha(a)ble, du bas latin capulum, « espèce de corde » (voir Câble). » (DAF9)

La seconde zone, au-delà de la première, est quant à elle plus large. Dans cette zone qui comporte les éléments définitoires, généralement les marquages introduits signalent clairement des usages

régionaux, comme l'illustrent les articles BORDAGE et BOUILLE :

« * I. BORDAGE n. m. XIIIe siècle. Dérivé de bord. Vieilli ou **régional**. Habitation agricole, petite métairie (on dit aussi Borde ou Borderie). » (*DAF9*)

« *I. BOUILLE n. f. XIVE siècle, bolie, boille. Probablement d'origine préromane.

Régional. Hotte de vendangeur. » (*DAF9*)

Enfin, il est des termes qui présentent à la fois, dans les deux zones, les précédentes marques :

« *BÉTOIRE n. m. XVIIe siècle. **Mot normand**. Probablement issu du latin populaire *bibitoria*, « abreuvoir », de *bibere*, « boire ».

1. **Régional**. Dans les pays calcaires, puits naturel de quelques décimètres de diamètre. Le ruisseau va se perdre dans un bétoire. 2. TRAV. PUBL. Puisard destiné à recueillir les eaux pluviales. » (*DAF9*)

« (1) AGACE n. f. XIe siècle, agace ; XVIe siècle, agasse. **Emprunté de l'ancien provençal** *agassa*, lui-même de l'ancien haut allemand *agaza*, dérivé de *aga*, « pie ». **Nom dialectal de la pie (on écrit aussi Agasse)** » (*DAF9*)

2.2 Répartition des marques et enjeux sociolinguistiques

La répartition des marques régionalisantes à l'intérieur des zones précédemment identifiées de l'article pourrait répondre selon nous à une stratégie lexicographique, dans la mesure où tout se passe comme s'il existait une distribution entre les divers types de marques en fonction des zones concernées.

Ainsi, en premier lieu, la mention des noms de langues régionales se fait quasi-exclusivement en première zone dans la perspective surtout de fournir des indications étymologiques sur les mots retenus. La mention des terminologies « dialectal(e) » et « régional(e) » se fait quant à elle aussi bien dans les deux zones identifiées.

Le second constat que nous tirons concerne la répartition des formes « dialectal(e) » et « régional(e) ». D'un point de vue quantitatif, ces deux formes semblent autant employées l'une que l'autre par les lexicographes. Néanmoins, elles semblent posséder une répartition particulière dans la mesure où la forme « dialectal(e) » apparaît plutôt dans la première zone – étymologique - et que la forme « régional(e) » est davantage présente dans la seconde zone, comme marque d'usage.

Notre hypothèse à partir de ces constats est que selon ses zones d'apparition et ses formes, la visibilité du marquage n'a pas le même poids. Lorsque celui-ci se fait dans la première zone, il semble davantage introduit pour remplir la fonction étymologisante. En soi, parce qu'il renvoie à une perspective diachronique, et un domaine - souvent contesté - l'étymologie, ce (nouveau) marquage ne constitue donc pas une véritable reconnaissance (en synchronie) des diverses variétés linguistiques mentionnées. En revanche, lorsqu'il y a marquage dans la seconde zone, transparaît alors une vision d'évolution du bon usage de la langue, une évolution s'apparentant peut-être à une reconnaissance identitaire, basée sur la diversité linguistique et les langues avec lesquelles le français est en contact.

2.3 Zoom sur la marque « régional »

A l'issue de ce raisonnement, nous avons voulu observer plus précisément comment la marque

« régional » apparaissait dans les articles concernés. On peut dégager trois cas de figure :

1. soit par création d'une entrée lexicale (propre ou non), comme dans les exemples suivants :

« ***I. CHABLER** v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de l'ancien français *cadable*, *cha(a)ble*, « machine à lancer des pierres », du latin **catabola*.

Régional. *Chabler les noix*, les gauler. » (DAF9)

« ***FRAÎCHIN** n. m. XVI siècle. Altération du moyen français *freschume*, « odeur de poisson frais », dérivé de *fresc*, ancienne forme de *frais I*.

Régional. Odeur de marée, de poisson frais. » (DAF9)

2. soit par introduction d'une lexie supplémentaire :

« (1)**FLEURETTE**. n. f. Petite fleur. *Cueillir les fleurettes des prés*.

Il signifie figurément Propos galant dans l'expression *Conter fleurette*. » (DAF8)

« **FLEURETTE** n. f. XII siècle, *florete* ; refait au XVI siècle. Diminutif de *fleur*.

1. Petite fleur. *Un tapis bordé de fleurettes*. **2.** Fig. Seulement dans l'expression *Conter fleurette à une femme*, lui tenir des propos galants. **3.**

Régional. Première crème, très fluide, qui se forme à la surface du lait. En apposition. *Crème fleurette*. » (DAF9)

3. soit à l'occasion de la réorganisation de l'article en différentes lexies identifiées (comparé à l'article antérieurement présent dans le DAF8) :

« (1) **GAUDE**. n. f. T. de Botanique. Espèce de réséda dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune.

Il se dit aussi d'une Sorte de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie. On l'emploie souvent au pluriel. *Un plat de gaudes*. » (DAF8)

« **GAUDE** n. f. XIII siècle, *galde*, en botanique. Issu du germanique **walda*, « réséda ».

1. BOT. Plante de la famille des Résédacées, dont on se servait autrefois pour teindre les tissus en jaune. **2.** Par anal. Le plus souvent au pluriel.

Régional. Bouillie préparée avec de la farine de maïs. *Les gaudes bressanes*. » (DAF9)

En considérant ces trois cas de figure, nous constatons une gradation qui témoigne d'une reconnaissance que l'on peut interpréter comme de moins en moins affirmée si l'on compare les exemples en 1 et les exemples en 3.

Par ailleurs, un « problème » non anodin est que cette reconnaissance est en définitive diluée sous des termes génériques, en l'occurrence ici « régional », qui laissent dans l'ombre les diverses langues régionales, non nommées. Tout se passe donc comme si en face du « bon usage » se présentait un bloc monolithique (à nouveau), qui n'est plus le « mauvais usage », mais le « bon usage régional », qui aurait précisément ceci de « bon » qu'il présente l'avantage de ne pas particulariser une langue régionale donnée.

Certes il n'est pas toujours possible/prudent d'identifier précisément une langue plutôt qu'une autre, mais à cet égard on peut se demander pourquoi (et pour en revenir à la zone 1) le

« provençal » est si présent (337 occurrences) comparé au reste (52 occurrences de « normand », 41 pour « breton », idem pour « picard », ou 8 pour « alsacien », etc.)... si ce n'est qu'il est sans doute des langues moins stigmatisées que d'autres⁵. L'exemple suivant, centré sur le normand, est assez clair de ce point de vue :

« *ENGOBER v. tr. XIXe siècle. Dérivé de gobe, « morceau, motte de terre », terme dialectal normand.
Recouvrir d'engobe une pièce de céramique. » (DAF9)

à la suite duquel, on trouve les entrées *ENGOBAGE et *ENGOBE mais pas GOBE qui sert pourtant à la morphologie de ces dérivés. Nous lisons en fait cette stratégie comme un procédé de minoration de la variété régionale concernée (Huck et Blanchet, ss la dir., 2005), dont la nomination reste cantonnée à la zone 1, sans donner lieu à une entrée ad hoc qui aurait permis de voir apparaître le nom de la variété en zone 2.

Ainsi, pour dire les choses plus positivement, les langues régionales ne sont pas toutes égales et certaines se trouveraient davantage mises en vitrine (toutes zones confondues) que d'autres... A cet égard, l'hypothèse d'une reconnaissance identitaire, si elle peut être avancée, demeurerait donc tout de même éminemment « contrôlée ».

Perspectives conclusives : d'autres pistes de recherches

Ce qui précède appelle en toute logique à s'interroger dès lors sur les rôles de l'introduction du marquage régionalisant. En effet si la piste de la reconnaissance identitaire n'est pas à écarter, mais reste peut-être quand même secondaire, de quel(s) phénomène(s) est-elle alors en quelque sorte le produit dérivé ?

Deux hypothèses semblent sociolinguistiquement tenables, et ne seront évoquées ici qu'en guise de pistes de recherche.

On peut ainsi penser, à titre de première hypothèse, que le marquage régionalisant est une façon sinon de faire barrage à de grandes langues concurrentes du français (en particulier l'anglais), du moins une façon de remplir un rôle d'épouvantail. Ce marquage pourrait donc être lu comme une façon d'asseoir et de mettre en évidence la vivacité, la richesse, le renouvellement de la langue française.

Une seconde hypothèse, plus aisément vérifiable, peut être formulée, surtout après la lecture de l'Avertissement de 1992, et de cet extrait en particulier :

« Il nous est également apparu que nos notations habituelles : familier, populaire, vulgaire, argotique, trivial, avaient de moins en moins d'effet dissuasif, comme si, même assortis de ces mentions, le fait que des mots grossiers soient mentionnés " dans le dictionnaire " autorisait leur emploi sans discernement ni retenue. [...]

Aussi avons-nous introduit de place en place des remarques normatives, bien visibles, qui proscrivent les expressions, constructions ou utilisations le plus agressivement fautives et dont on peut craindre qu'elles ne s'installent dans le mauvais usage. » (Avertissement de 1992)

L'introduction de ces « remarques normatives », combinée à la disparition de nombreuses marques d'usages habituelles, peut avoir constitué un critère d'entrée de ces marquages régionaux. Plusieurs

5 Bien sûr nous ne faisons pas abstraction d'une autre raison possible, toute pragmatique, à savoir la diversité de profils des rédacteurs. Même si le DAF9 se garde d'évoquer cet aspect là, il est bien évident qu'il ne peut être considéré comme un ensemble homogène. Pour autant, nous n'avons pas les moyens de savoir qui a rédigé quoi, en ayant quels positionnement/pratiques/représentations sur le marquage régionalisant, et quelle influence au sein de la commission...

articles, dont l'entrée OUAILLE reproduite ci-dessous, illustrent ce constat :

« OUAILLE. n. f. Vieux mot qui signifiait Brebis. [...] » (DAF8)

« OUAILLE n. f. XIIe siècle, oaille. Issu du latin chrétien ovicula, « petite brebis ». 1. **Très vieilli ou régional.** Mouton, brebis. [...] » (DAF9)

En d'autres termes, le marquage régionalisant peut être vu comme un dispositif de renforcement d'usages antérieurement autrement marqués, mais globalement tous minorés (à titre d'usages soit vieillis, familiers, etc.). Ce qui, on en conviendra, tend à déprécier par les langues régionales globalement...

Pour conclure là ces perspectives, tout en revenant sur notre dynamique de réflexion, nous aimerions souligner plusieurs éléments forts. Certes la dernière édition manifeste une évolution conséquente avec la prise en compte de la problématique régionale et le fait en particulier d'introduire des articles nouveaux qui ne sont présentés qu'à titre de régionalismes. Mais globalement les modalités de mise en œuvre viennent nuancer ce qui pourrait être vu comme un progressisme de l'Académie. En effet la prise en compte des langues régionales passe surtout par la généralisation des informations étymologiques. Par ailleurs ce que nous avons appelé la « reconnaissance identitaire », à partir de cette diversité linguistique (diversement) mise en vitrine (au demeurant), apparaît de fait plutôt contrôlée.

En d'autres termes, le « bon usage » des académiciens n'a pas encore pleinement évolué vers un « bon usage régional » dans les faits, malgré le discours tenu sur ses propres pratiques lexicologiques par la Commission elle-même. En réalité il est probable que le problème soit plus large que la seule problématique régionale. Par exemple, qu'en est-il des choix opérés par les dictionnaires *privés* tels que le Petit Robert ? L'éventuel futur DAF10 pourra-t-il encore se fonder sur la notion de « bon usage » tout court, surtout si l'ambition des rédacteurs consiste à pleinement prendre en compte la complexité des pratiques et représentations linguistiques, dont l'hétérogénéité par définition ne doit pas être réduite ?

Références bibliographiques

Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française - Tome 1 A-Enz et Tome 2 Eoc – Map* (9e édition), 2005, Paris, Fayard.

Goï, Cécile et alii, ss la dir. de, à paraître : *Diversité, pluralité, hétérogénéité : Quelles recherches qualitatives en sciences humaines ?*, *Recherches qualitatives*.

Huck Dominique et Blanchet Philippe, Sous la direction de, 2005 : *Minorations, minorisations, minorités - études exploratoires*, *Les cahiers de sociolinguistique*, n°10, P.U. Rennes, 276 pages.

Le Dictionnaire de l'Académie française (9e édition). <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

Leroy-Turcan, Isabelle, Wooldridge, Terence. Russon, 1998, "L'informatisation du Dictionnaire de l'Académie française", *Actes du colloque DictA1998, Table ronde sur l'informatisation des dictionnaires anciens*, Limoges, 19-20 novembre 1998.

Quemada B. et al., 1997, *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française (1694-1992): textes, introductions et notes*. Paris, Champion.

Rey, C. (A paraître a)). "Eléments de réflexion concernant les processus lexicographiques, lexicologiques et métalexigraphiques à l'ère d'internet", *Cahiers de linguistique*.

Rey, C. (A paraître b)). "Les 'Recommandations normatives' de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française : une lexicographie institutionnelle assumée", *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, Editions l'Harmattan.

Robillard, Didier de, ss la dir. de, 2009 : *Réflexivité, herméneutique. Vers un paradigme de recherche ? Les cahiers de sociolinguistique*, n°10, P.U.Rennes, 188 pages.

Le Dictionnaire de l'Académie française : histoire et nuances de la langue française (1694-1935). (2000). Éditions Redon.

Wooldridge, T.R., 1994, "Projet d'informatisation du Dictionnaire de l'Académie (1694-1935)", *Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion: 309-20, 1994.